

Fin de l'opération sur le plan : ETT 50-299 salariés – avril

Ce qu'il faut retenir ...

- L'opération exceptionnelle dans le cadre du plan de formation des ETT de 50 à 299 salariés est **désormais terminée**.
- Vous pouvez dès à présent **envoyer vos demandes de remboursement**, pour les actions déjà réalisées et pour lesquelles vous avez reçu un accord de prise en charge.
- Vous recevrez des **refus de prise en charge** pour les demandes de réservation de financement (DRF) qui n'ont pas pu être acceptées faute de fonds.

Contexte de l'opération

Avec la réforme de la formation, la contribution au titre du plan de formation des ETT de 50 à 299 salariés disparaît.

Pour valoriser vos fonds versés au titre du plan au 28 février 2019, le FAF.TT a mis en place une opération exceptionnelle incluant la mise en place d'un système de demandes de réservation de fonds (DRF) vous permettant de financer des actions 2018 (pouvant démarrer en 2019).

Retrouvez le [détail de l'opération](#)

Fin de l'opération exceptionnelle

L'opération exceptionnelle d'engagements est maintenant terminée.

Nous vous invitons à nous envoyer les demandes de remboursement pour les actions déjà réalisées et pour lesquelles vous avez reçu un accord de prise en charge. Cette DR devra être accompagnée des pièces justificatives.

Vous avez été très nombreux à nous faire des demandes, aussi, nous n'avons pu engager toutes les DRF présentées. Vous recevrez dans les semaines qui viennent des refus de prise en charge.